



Nomination Jean-François Gendron, CCI 49

Un nouveau président pour la CCI régionale. Après deux mandats à la présidence de la CCI de Nantes - Saint-Nazaire, Jean-François Gendron prend la tête de la chambre de commerce et **d'industrie des Pays de la Loire.**

Une longue expérience

D'abord vice-président de la CCI de Nantes en 2000 puis président de 2005 à 2016, Jean-François Gendron connaît bien la vie consulaire. Après avoir passé le témoin à Yann Trichard à la tête de la CCI de Nantes - Saint-Nazaire, il prend le relais de Bruno Hug de Larauze à la tête de la CCI des Pays de la Loire. Sur le plan national, il est aussi président de CCI international depuis juillet 2013. À bientôt 60 ans, Jean-François Gendron est depuis 2001 directeur général de SOTEC médical, société nantaise spécialisée dans la conception et la fabrication de mobilier médical. En redressement judiciaire au moment où il l'a reprise, elle emploie aujourd'hui plus de 70 personnes.

Le parlement des entreprises

La CCI des Pays de la Loire gère les 950 salariés mis à la disposition des CCI de la région. Elle a aussi en charge la collecte et la répartition de la taxe professionnelle dont le montant global s'élève à 35 millions d'euros. Mais, au-delà de cette fonction administrative, la CCIR intervient pour soutenir les entreprises. On en compte 131 000 en Pays de la Loire.

3 axes prioritaires

Dans son rôle de soutien aux entreprises, la CCIR s'est fixé trois priorités. « **Nous devons accompagner le développement des start-up qui se lancent. Il nous faut aussi proposer un environnement favorable et des formations adaptées aux nouvelles activités liées à la transition énergétique.** Enfin, l'effort doit être **poursuivi à l'international**, notamment à l'attention des PME », détaille Jean-François Gendron.

Le levier de la formation

La CCIR joue un rôle important dans le domaine de la formation. « **Nous sommes le premier réseau de formation après l'Éducation nationale avec 17 filières et 90 diplômes** », insistent les dirigeants qui misent sur l'apprentissage, « **une vraie réponse au chômage des jeunes** ». 85 propositions ont été transmises au conseil régional des Pays de la Loire, dans un climat de confiance : « **Une bonne partie de nos idées seront reprises** », assure le nouveau président.

Une offre digitalisée et adaptée

Afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises, la CCIR va accentuer ses efforts pour digitaliser ses offres, gérer le big data, veiller au développement des filières émergentes, favoriser la dynamique entre enseignement supérieur, recherche et entreprises. « **Tout ceci doit nous permettre d'avancer collectivement plus vite.** »

Des ressources sous tension

Depuis 3 ans, l'État ponctionne la taxe versée par les entreprises au profit des CCI. La ressource a chuté de 35 % depuis 2014 et une nouvelle baisse de 6 % est programmée dans la prochaine loi budgétaire. « **Contrairement à d'autres régions, on a limité les effets sur les effectifs mais on arrive dans le dur. Supprimer des effectifs, c'est réduire notre capacité d'agir** », souligne Jean-François Gendron. La CCIR est bien décidée à défendre ses moyens d'action.

Le nouveau bureau

La CCIR compte 46 membres dont 78 % de nouveaux élus. Autre fait marquant : 30 % des élus sont des femmes. Voici les dix membres du bureau : Éric Groud (Gesco, 49), Arnaud Ringiard (Rondeau Frères, 85), Noël Peyramayou (NP com, 72), Patrice Deniau (Service et propreté industrielle Deniau, 53), Éric Grelier (Morgalex SA/ Flora Nova, 49), Yann Trichard (SYD conseil management, 44), Éric Fouassier (QCA services, 53), Corinne Besnard (Creatic emball services, 44), Anne Lebrun (SAS Fiteco, 72), Christophe Rondeau (Soregor, 85).